Numéro 19
Janvier
2012

La Lettre du P3A

Programme d'Appui
à la mise en œuvre de l'Accord d'Association

focus

Une place à part entière pour la Prospective

Perspectives
La deuxième phase du P3A : continuité et nouveautés
Page 3

Contribution
Libéralisation du commerce, croissance et emploi
Pages 4 et 5

Instruments
Bilan des activités des cinq Jumelage institutionnels, lancés durant le P3A (I)
Pages 6 à 10

Réunion regroupant des représentants des Ministères, Siège de l'UGP3A, 2011

Le P3A entame sa deuxième phase

La première phase du P3A, lancée en mai 2009, s'est achevée en décembre 2011. Depuis le 21 mars 2011, lors de la tenue du séminaire de mi-parcours de la première phase, on savait qu'une suite allait avoir lieu, avec la signature d'une Convention de financement d'une deuxième phase.

Cette deuxième phase, se caractérise déjà par des moyens et des objectifs plus importants (un budget de 30 millions d'euros, mise en œuvre de quinze jumelages, d'une quarantaine de TAIEX et introduction d'actions SIGMA).

Les fondements du Programme restant les mêmes, les acteurs et partenaires engagés dans ses activités continueront à tirer profit de l'expérience acquise dans la préparation, la réalisation et le suivi des jumelages, TAIEX et autres actions du P3A.

Cette deuxième phase a débuté effectivement en janvier 2012. Une équipe d'Assistance technique forte de son expérience dans des programmes similaires a pris la relève de l'équipe précédente. Cette assistance technique est fournie par un nouveau bureau sélectionnée après un appel d'offres lancé par la Commission Européenne.

Les grandes lignes de cette nouvelle phase sont présentées dans un article de ce numéro de La Lettre du P3A.

Continuité des activités

Même durant cette transition en ce début d'année 2012, le Programme se poursuit tout à fait normalement. Des actions TAIEX et des actions ponctuelles ont eu lieu en Algérie et des délégations algériennes ont pris part à des séminaires multi-pays organisés par l'UE à l'étranger. Ces activités sont évoquées plus en détail dans la rubrique 'Actualités' (page 11).

Une année de vie des jumelages institutionnels

Les cinq jumelages institutionnels mis en œuvre par le P3A(I) ont une année d'existence. Comme on le sait ils ont touché des secteurs variés : Finances publiques, Industrie, Commerce, Ressources en Eau et Artisanat traditionnel. Dans ce numéro, un exposé des activités de chaque jumelage est présenté. Comme on peut le constater à la lecture de ces articles bilans, ces jumelages qui doivent encore se poursuivre jusqu'à juillet 2012 se rapprochent des objectifs, des « résultats obligatoires » fixés dans les contrats signés par les parties jumelles. Les activités (environ une quarantaine par jumelage) sont menées à bien selon le calendrier fixé.

De nouveaux jumelages ont atteint un stade avancé de préparation, les partenaires européens de certains d'entre eux sont déjà connus. De nouveaux secteurs sont concernés : l'Agriculture, la Pêche, l'Énergie et les Transports.

Tout le réseau d'acteurs du P3A s'emploie, secteur par secteur, à cerner par le biais de consultations et d'une meilleure connaissance des instruments et des mécanismes du P3A, de nouveaux domaines et thèmes pour les Jumelages et TAIEX. C'est dans ce sens qu'un article est consacré dans ce numéro au secteur de la Prospective.

Le P3A est un programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne - Publication éditée par l'UGP

Une place à part entière pour la Prospective

En mai 2010, un nouveau Ministère est créé, celui de la Prospective et des Statistiques. Cette fédération de deux domaines jusque-là gérés séparément marque l'intérêt accordé par les pouvoirs publics aux missions de la prospective.

L'expérience des recensements globaux

Dès les premières années de l'indépendance, un Commissariat au Recensement de la Population a été mis sur pied avec pour mission de réussir le premier recensement général de la population en 1966. De tels recensements sont depuis lors réalisés régulièrement tous les dix ans.

Plus près de nous, de mars à décembre 2011, le premier Recensement Économique national (RE), a été effectué, ses résultats préliminaires viennent d'être publiés par l'Office National des Statistiques (ONS).

Un système ramifié

Un système ramifié de recueil et de traitement de données statistiques se met en place progressivement : un Office National des Statistiques est créé en 1982, des centres sectoriels tels que le CNIS (Centre National d'Informations Statistiques) relevant des Douanes deviennent des sources incontournables d'information statistique (le commerce extérieur dans le cas du CNIS).

Des traditions de recueil de l'information s'implantent dans des secteurs économiques tels que l'Agriculture et le Commerce.

Des outils et des procédures

L'élaboration de répertoires et nomenclatures est un autre aspect de la construction d'un système de statistiques et de prospective.

Au niveau central (ONS) des répertoires classent les agents économiques et sociaux (personnes morales, personnes physiques et entités administratives). Des répertoires sont aussi établis en corrélation avec les répertoires nationaux dans différents secteurs (Commerce, Artisanat).

Des nomenclatures nationales et spécialisées sont élaborées et mises à jour, citons parmi ces nomenclatures : la Nomenclature Algérienne des Produits (NAP) et la Nomenclature Algérienne des Activités (NAA), la Nomenclature des Activités Économiques (NAE) adoptée par le Centre National du Registre de Commerce (CNRC).

Une évolution majeure

Une évolution majeure est intervenue en 1994 avec l'adoption d'un système national de statistique (décret législatif n° 94-01 du 15 Janvier 1994). Il est stipulé dans ce décret que « suivant le principe de la liberté d'information, toute personne physique ou morale a la faculté de produire, traiter et diffuser l'information statistique ».

En application de ce décret législatif, un Conseil National de la Statistique est mis en place. Les statuts de l'ONS sont revus en 1995 pour le mettre en conformité avec ce système national.

Une place pour la prospective

Durant toute cette période de gestation du système national de la statistique, il était peu question de prospective. Les projections concernant l'avenir étaient faites dans le cadre de la préparation des plans économiques, pour appuyer un mode de gestion de l'économie reposant sur un secteur d'État prépondérant.

Ce mode de gestion de l'économie ayant pris fin au début des années 1990, la nécessité de disposer d'outils de visibilité et de gouvernance de l'économie a conduit à la création en 2003 du Commissariat Général à la Planification et à la Prospective. Après sept années d'existence, cette structure est dans les faits dissoute et intégrée au nouveau Ministère de la Prospective et des Statistiques. Les Statistiques gardent une spécificité avec la création auprès de ce Ministère d'un Secrétariat d'État chargé des statistiques.

Préoccupations d'avenir et coopération

L'Algérie dispose aujourd'hui d'un cadre juridique (le système national de la statistique) et d'une institution centrale (Ministère de la Prospective et des Statistiques).

Mais une préoccupation demeure : comment donner vie à ce système, comment faire pour qu'il capte les informations et les diffuse auprès des opérateurs et des centres de décision et participe à l'élaboration de données prospectives ?

La rencontre entre l'élan pour impulser le système national de statistique et de prospective et les programmes de coopération qui est déjà une réalité peut se développer encore plus à l'avenir.

L'ONS est un participant actif aux travaux des organisations régionales et internationales, il s'emploie à introduire et adapter les standards internationaux.

Le P3A offre la possibilité de prendre en charge la mise en place d'outils pour la Prospective, un projet de Jumelage dans le secteur de l'Agriculture est consacré à la mise en place d'un Observatoire des produits agricoles de large consommation.

Système de statiques et de prospective

Ministère des Statistiques et de la Prospective avec ;

Secrétariat d'État aux Statistiques ;

Direction Générale des Méthodes et de l'Organisation du Système Statistique (DGMOSS) ;

Office national des Statistiques (ONS): Il publie régulièrement des annuaires et des notes ;

Conseil National de la Statistique (CNS) : Le CNS est un organe souverain de la statistique. Il se réunit deux fois par an ;

Des structures sectorielles :

Le Centre National d'Informations Statistiques (CNIS) relevant de la Direction Générale des Douanes.

http://www.mps.gov.dz

La deuxième phase du P3A : continuité et nouveautés

La première phase du P3A lancée officiellement en mai 2009, s'est achevée en décembre 2011. Cependant le Programme se poursuit sans interruption, entrant dans une deuxième phase en janvier 2012.

Des documents ayant servi à préparer cette phase (fiche d'identification de projet du P3A (II) ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2010/af_aap_2010_dza.pdf fixent des orientations de travail pour cette deuxième phase.

Les éléments constitutifs du P3A restent valables mais ses moyens et le volume des activités prévues sont plus importants.

Continuité

Les acteurs du Programme, les Points Focaux et les administrations engagées dans des activités vont pouvoir continuer à tirer profit du capital information et connaissances acquis durant la première phase. En effet ce sont les mêmes outils (Jumelage et TAIEX) qui continueront à être utilisés.

Les Jumelages d'une durée de 18 mois déjà engagés en janvier 2011 se poursuivront jusqu'à juillet 2012, quinze autres jumelages devront être mis en œuvre durant la deuxième phase.

L'expérience dans l'identification des thèmes éligibles pour des opérations TAIEX doit permettre de maintenir un rythme soutenu de réalisation de telles actions sous différentes formes : missions d'experts pour un travail en équipe avec les cadres algériens concernés, séminaires ouverts à une large participation et visites d'études à effectuer dans des administrations des États membres de l'UE.

Le réseau de communication mis en place sous le P3A (I) : site Web, Lettre du P3A et Club de Presse sera maintenu et tout sera fait pour que les bénéficiaires potentiels soient familiarisés avec les instruments du Programme.

Nouveautés

Le budget alloué au P3A a triplé, il passe de 10 millions d'euros à la première phase (2009-2011) à 30 millions d'euros pour la deuxième phase (2012-2014).

Un volet du P3A(II) est dédié au secteur des finances avec une enveloppe de 5 millions d'euros, il concerne les reformes de la gestion des finances publiques et en particulier la modernisation du système budgétaire. Une cellule de pilotage de ce volet du programme sera placée sous la direction du Cabinet du Ministère des Finances.

Des outils déjà introduits dans la première phase (actions ponctuelles, études) pourront être déployés de manière plus large dans les années à venir. Pour cela le Programme dispose d'une bourse de 3000 hommes/jours et d'ambitions plus larges. Si les jumelages et les TAIEX sont les principaux outils du programme, il est possible de recourir à des missions d'assistance technique de courte durée pour réaliser, à la demande des institutions bénéficiaires, des actions ponctuelles là où le recours aux TAIEX n'est pas approprié.

L'instrument SIGMA mis au point conjointement par l'UE et l'OCDE et qui traite de sujets bien définis ayant pour objectifs la bonne gouvernance et qui sont communs à plusieurs départements ministériels, sera effectivement introduit.

Sensibiliser, informer et travailler ensemble

Le travail de sensibilisation et d'information autour des mécanismes de formulation et de suivi des jumelages et TAIEX sera poursuivi, un effort particulier sera fait en direction des administrations qui n'ont pas encore bénéficié de ces opérations.

L'UGP poursuivra le travail de sensibilisation et de formation et les canaux de communication permanente avec les Points Focaux seront maintenus. Des séances d'informations sur les opportunités qu'offre le P3A peuvent être organisées sur site avec la participation des cadres du secteur concerné.

Pour passer en revue un secteur ou un domaine en vue de déceler des thèmes pour des jumelages ou des TAIEX, un atelier « thématique » pourra être organisé. Lorsque cette réflexion initiale a abouti à l'identification d'un thème de jumelages, un atelier de réflexion spécifique à ce thème pourra être engagé avec l'apport d'experts et la participation des cadres du secteur pour mieux cerner les objectifs du jumelages, les « résultats obligatoires » à lui assigner et les activités à réaliser pour y parvenir. Un deuxième atelier similaire peut aussi avoir lieu dans une phase ultérieure après la sélection de l'institution européenne jumelle. Cet atelier est en fait une rencontre entre les partenaires, qui vont avec l'appui de l'UGP, élaborer un contrat de jumelage.

Cette concertation permanente sous des formes variées permettra au réseau d'acteurs et de participants du P3A, de travailler ensemble à la concrétisation des objectifs du Programme.

Le P3A(II)

Caractéristique :
Il s'inscrit dans la continuité du P3A(I), avec un budget et des activités plus importantes.

Objectifs :
Appuyer l'administration et toutes les institutions publiques algériennes concernés par la mise en œuvre de l'Accord d'Association et favoriser la réussite du partenariat engagé entre L'Algérie et l'UE dans tous ses volets.

Bénéficiaires :
L'ensemble des administrations et institutions publiques algériennes concernées par l'Accord d'Association ou par les reformes structurelles et institutionnelles engagées par le gouvernement.

Budget : 30 millions d'euros
Durée : 3 années (2012-2014)
Activités prévues :

- 15 jumelages à mettre en œuvre ;
- Un volet amélioration de la gestion des fiances publiques ;
- Opérations TAIEX à la demande (40 par année) ;
- 2 séminaires régionaux ;
- Actions SIGMA.

- Expert senior, UGP3A. Responsable d'études économiques, de l'identification et du suivi de jumelages et de gestion d'expertise court terme (TAIEX, actions ponctuelles).

- Deux doctorats en économie appliquée et économétrie, d'Oxford et de Fribourg (Suisse).

- Participation à des projets de l'UE en Europe centrale, dans l'ex URSS, les Balkans et l'Asie.

- Fonctionnaire international (OCDE, OSCE).

- Consultant auprès d'organisations onusiennes (CEE/ONU, ONUDI, CNUCED) et européennes (European Expertise Service, Conseil de l'Europe…).

- Enseignant universitaire et auteur d'articles et de contributions à des ouvrages.

Libéralisation du commerce, croissance et emploi : Questions méthodologiques, résultats récents et enseignements

Par Daniel LINOTTE

Depuis le milieu des années 1990, l'Algérie s'est fermement engagée dans un processus de réformes économiques pour mettre en place une économie de marché, où l'essentiel des prix sont déterminés par le « libre jeu de l'offre et de la demande » d'agents économiques majoritairement privés. Un des autres aspects de ce changement est une plus grande ouverture aux échanges internationaux, d'abord pour les biens, ce qui suppose l'abandon des contrôles directs et des restrictions quantitatives, leur remplacement par des droits de douanes, qui seront à leur tour progressivement diminués. Cette orientation libérale était en partie dictée par le fort endettement du pays et l'adoption d'un programme d'ajustement structurel sous l'égide du FMI.

Actuellement, ce processus de libéralisation se poursuit, en partie dans le cadre de l'Accord d'Association avec l'UE, qui inclut la mise en place d'une zone de libre-échange entre les parties. De plus, l'Algérie négocie son accession à l'OMC, ce qui a des implications importantes pour le commerce des biens et des services, les droits de propriété intellectuelle et les investissements directs étrangers.

Ce processus de libéralisation n'est pas propre à l'Algérie, il a lieu aussi dans d'autres pays et régions. Quels en sont les effets ?

Nous présentons très brièvement quelques résultats de deux études récentes, publiées en 2011, sur les effets de la libéralisation du commerce sur la croissance, la productivité et l'emploi, dans : (1) le cadre du G20 – le groupe informel qui inclut des pays dits émergents et des pays « développés »–, (2) celui de l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE. Au préalable, nous soulignons quelques questions méthodologiques posées par la modélisation, un rappel utile pour mieux évaluer et pondérer les résultats des études sur les impacts de la libéralisation du commerce.

Remarques méthodologiques

L'analyse des impacts de la libéralisation du commerce des biens et services sur la croissance et l'emploi soulève des questions méthodologiques relatives à :

L'analyse du commerce :

a) Il y a d'abord le choix des données statistiques qui, pour des flux identiques (comme par exemple les échanges de biens et services entre pays) peuvent différer entre les sources. La qualité des données est parfois sujette à caution. Les séries chronologiques peuvent aussi manquer d'homogénéité.

b) Les données du commerce doivent parfois être mises en relation avec celles de la production et de l'emploi ; les relations entre les nomenclatures correspondantes ne sont pas toujours immédiates.

c) Concernant la libéralisation du commerce des biens, la simple quantification des barrières tarifaires et non-tarifaires pose des problèmes.

d) Pour les seuls droits de douane, un choix est à faire entre le taux de protection nominale et celui de protection effective, qui est calculé à partir des données en valeur ajoutée, en supposant que cette dernière soit disponible. Un choix s'impose aussi quant à la manière de pondérer les différents taux pour le calcul de moyennes.

e) Il en va de même pour évaluer l'importance de la libéralisation des échanges de services, selon les différentes modalités de prestation, d'après la classification de l'OMC.

Une fois que les flux commerciaux sont quantifiés et que des mesures de la protection et/ou du degré de libéralisation sont proposées, il reste à modéliser l'impact d'une réduction des barrières aux échanges sur le commerce, la croissance et l'emploi.

La modélisation :

1) La représentation de l'économie, y compris le commerce, peut reposer sur différents modèles : modèles d'équilibre général calculables (MEGC), modèles économétriques à équations multiples, de tailles diverses, modèles à équation simple, les « vecteurs autorégressifs » (vectors autoregression) et leurs tests de causalité, modèles quasi-comptables et d'autres encore. La comparaison et le choix des modèles pertinents ne sont pas toujours simples.

2) Chaque catégorie de modèles soulève des questions spécifiques. A titre d'illustration, les MEGC s'appuient sur des matrices input-output et de comptabilité sociale, qui sont calculées de manière régulière, par exemple tous les cinq à dix ans, ce qui peut les rendre caduques rapidement, sauf peut-être comme outil pédagogique ou la simulation et la comparaison de scenarii.

Il en va de même pour le calcul des « élasticités d'Armington », relatives à l'impact des importations sur les productions domestiques

correspondantes.

3) Pour un même modèle économétrique, il y a aussi différentes méthodes d'estimation de ses paramètres.

4) L'interprétation de résultats économétriques en termes de causalité peut être délicate.

5) La fréquence des données disponibles (généralement mensuelle, trimestrielle et/ou annuelle) peut influencer la structure dynamique d'un modèle. Travailler avec des données non-désaisonnalisées peut causer de « fausses corrélations », tout comme des données en termes de niveaux, caractérisées par des tendances nettes, plutôt que des taux de croissance.

6) Certaines estimations peuvent être fortement dépendantes de valeurs hors normes (ou « outliers ») ; dans ce cas, des méthodes d'estimation robuste peuvent détecter ces valeurs exceptionnelles. Cela vaut surtout pour des données transversales (par exemple, un groupe de pays) ou de panels, qui combinent des données transversales et temporelles. Pour les séries chronologiques, on peut recourir à des variables dites auxiliaires pour saisir des situations particulières, un événement rare, comme un choc pétrolier...etc.

Ainsi, en fin de compte, tout exercice de modélisation est le résultat de choix – quelquefois personnels et peu explicites – en termes de représentation et de quantification de phénomènes économiques et des évaluations des impacts de mesures de politique économique, y compris la libéralisation du commerce.

Libéralisation du commerce, croissance, emploi et revenus: approche inter-pays (le G20)

Une estimation des barrières dites non-tarifaires, en des termes comparables aux tarifs, pour différentes industries, est proposée par une étude de l'OCDE sur les pays du G20 (référence ci-après). Comme l'indique le tableau 1, dans le cas des industries automobile et alimentaire, deux industries fortement protégées, à l'exception du Canada, les barrières non-tarifaires sont relativement élevées et excèdent largement les tarifs. Ces données soulignent l'importance d'élargir les négociations commerciales au-delà des simples tarifs.

En s'appuyant sur un modèle d'équilibre général calculable, différents scénarios de réduction des barrières tarifaires et non-tarifaires sont proposés ; il en résulte des gains non négligeables pour pratiquement tous les pays, sur la croissance, l'emploi et les revenus.

Les auteurs de l'étude recommandent une coordination des mesures de libéralisation entre les pays pour en maximiser les bénéfices, ce qui pourrait se faire dans le cadre multilatéral de l'OMC.

Libéralisation, croissance et productivité au niveau des usines

Depuis 1972, la Suisse a un accord de libre-échange avec l'UE, pour les produits industriels. A cet accord initial s'en sont ajoutés d'autres. Au total, c'est l'élimination des barrières sur les échanges de biens et services et le mouvement des personnes qui sont concernés par ces accords.

Une étude évalue l'impact de ses accords Suisse-EU sur la croissance et la productivité au niveau des usines en Suisse, en tenant compte de la direction causale entre commerce et croissance.

Les auteurs concluent à l'impact positif de la libéralisation des échanges sur la productivité, de 1 à 2 pour cent par an, cela pendant au moins 6 ans après la mise en œuvre des accords concernés.

Enseignements

Pour tout pays, compte tenu des résultats des études présentées, il est judicieux de s'intégrer plus dans l'économie globale sur la base des avantages comparatifs, ce qui suppose un libre choix pour les producteurs, peu d'intervention publique et une élimination des obstacles aux échanges commerciaux et aux investissements directs étrangers. En Algérie, le secteur des hydrocarbures est dominant, tant pour l'économie domestique que pour les exportations, ce qui correspond aux avantages comparatifs du pays ; compte tenu de ces avantages, il est essentiel d'en développer les filières correspondantes, en aval, surtout celles à forte valeur ajoutée, et de promouvoir leurs exportations – dans cette perspective, une adhésion à l'OMC faciliterait l'accès aux marchés étrangers.

Pour sortir d'un certain « syndrome hollandais » (qui correspond à une économie nationale dominée par un secteur, au détriment des autres ; voir le Web pour une définition complète), aux hydrocarbures et leurs produits dérivés, pourraient s'ajouter ou se renforcer tous les autres secteurs, de manière à mieux équilibrer l'économie du pays et à créer plus d'emplois. Pour cela, la libéralisation doit se faire sur la base d'une vision cohérente des priorités en termes de développement économique et social, en y intégrant les investissements directs étrangers et les transferts de technologies et de savoir-faire qui peuvent leur être associés. Dans tous les cas, cette vision doit tenir compte des avantages comparatifs du pays car s'en éloigner trop par excès du protectionnisme, comporterait des coûts en termes de croissance et de bien-être.

De fait, l'Algérie, de par sa taille, ses ressources naturelles, ses infrastructures et sa population – jeune, dynamique, de plus en plus instruite et qualifiée– dispose d'un très fort potentiel de développement, cela est d'autant plus vrai que la manne financière des hydrocarbures grandit constamment et peut contribuer à promouvoir l'entreprenariat national dans un contexte de stabilité macro-économique.

Références :

OECD, "The Impact of Trade Liberalization on Jobs and Growth: Technical Note", Trade Policy Working Papers, No. 107, 2011.

S. Buehler, M. Helm and M. Lechner, Trade Liberalization and Growth: Plant-level Evidence from Switzerland, October 2011 (sur le Web).

Tableau 1 : Barrières au commerce, %

Pays/région	BNTs	Tarifs
Industrie automobile		
Brésil	27,2	15,5
Canada	2,6	3,8
Chine	33,9	20,4
Union européenne	17,1	8,1
Inde	27,0	17,2
Corée	20,5	8,1
Russie	34,3	15,3
États-Unis	14,9	2,3
Industrie alimentaire		
Brésil	39,5	14,1
Canada	23,3	18,5
Chine	44,8	13,7
Union européenne	30,1	21,3
Inde	36,5	48,1
Corée	37,9	33,5
Russie	69,1	13,7
États-Unis	49,5	6,4

Source : OCDE, 2011, page 18.
BNTs : barrières non-tarifaires

Atelier regroupant des cadres Ministère du Commerce et de ses services extérieurs, Alger, 2011

Une première phase dans la satisfaction

Même en étant le dernier à avoir démarré officiellement ses activités, le jumelage 'Concurrence' a réussi à atteindre, rapidement, sa vitesse de croisière avec un rythme de travail - parfois - très chargé. En achevant la moitié de la durée du jumelage, les institutions partenaires font un premier bilan en citant quelques exemples des activités réalisées. Elles donnent également un aperçu sur la diversité des actions qui restent à mener durant la deuxième période du jumelage.

Développement humain, formation, vulgarisation et autres réalisations

A mi-parcours, le renforcement et le développement des moyens humains du Ministère du Commerce et de ses services extérieurs ont été menés à bien au travers du déroulement, dans de très bonnes conditions, d'un cycle d'ateliers portant sur les techniques d'enquêtes en matière de pratiques restrictives de la concurrence et de concentrations, sur les modalités d'instruction des affaires devant les autorités de concurrence, ainsi que sur la surveillance du marché sur le plan du fonctionnement de la concurrence ainsi que l'observation des prix. Des visites d'études ont complété cette formation, en Allemagne en octobre 2011 sur les techniques d'enquête, puis d'autres visites d'études la complèteront en 2012 en France, sur les modalités d'instruction et en Italie, sur la surveillance du marché et l'observation des prix.

La vulgarisation et l'uniformisation des terminologies juridique et économique du droit de la concurrence et des domaines connexes, ainsi que la facilitation de l'accès à l'information du site Internet du Ministère du Commerce sur les questions de concurrence, ont fait l'objet de missions d'expertise.

Plus précisément, depuis février 2011, les activités du jumelage ont généré une centaine de journées d'expertise, dont 60 consacrées à huit ateliers de formation, 30 pour cinq missions d'expertise (guide de l'enquêteur, glossaire des termes de concurrence et informatique et concurrence) et 10 pour les réunions du Comité de Pilotage et le Séminaire de lancement.

Une deuxième phase riche en activités

Au cours de l'année 2012, il s'agira de pérenniser les activités déjà réalisées grâce à la mise en place d'un système de formation continue des agents, dans le domaine de la concurrence et au moyen de sessions de « formation de formateurs » destinées à un groupe plus restreint issu des participants aux ateliers déjà organisés. Ces séquences seront animées par des experts de la DGCCRF et d'Adetef (Agence de coopération technique internationale des ministères français économique et financier).

Ce groupe témoin, d'une trentaine de personnes, servira d'embryon de « cellule d'ingénierie pédagogique » dans ce domaine. Des préconisations seront remises aux partenaires algériens sur un Plan de Formation à moyen terme.

Parallèlement, dès la prochaine nomination des membres du nouveau Conseil de la Concurrence et de ses premiers rapporteurs, il s'agira, non seulement d'en former les cadres, notamment par un atelier spécifique portant sur l'instruction des affaires de concurrence, animé par deux experts de l'Autorité Française de la Concurrence, mais également de contribuer à renforcer les relations entre les institutions en charge de la concurrence, les autorités sectorielles de régulation et les institutions judiciaires. Des experts italiens participeront à la mise en œuvre de ce volet du programme.

Il s'agira d'autre part, au moyen de missions d'experts allemands, de concevoir les supports de diffusion des informations des institutions en charge de la concurrence, et d'élaborer un projet de plan de communication pour ces institutions.

Enfin, une série de séminaires de sensibilisation, avec des experts allemands et italiens, sera organisée sur les questions de promotion du droit et de la culture de concurrence au profit des acteurs économiques au sens large (les entreprises et leurs regroupements professionnels, les chambres de commerce et d'industrie, le monde universitaire, les professions juridiques et judiciaires ainsi que des représentants des associations de défense et protection des consommateurs).

www.mincommerce.gov.dz
www.autoritedelaconcurrence.fr
www.agcm.it
www.bundeskartellamt.de

Une longueur d'avance vers l'atteinte des objectifs

Groupe de travail sur le contrôle fiscal
Activité du jumelage Impôts, 2011

Contexte, partenaires et démarrage

Le jumelage institutionnel «poursuite du processus d'amélioration des relations de l'administration fiscale avec les contribuables», lancé dans le cadre du P3A et dont les partenaires sont la Direction Générale des Impôts algérienne et la Direction Générale des Finances Publiques française, a bien avancé dans la réalisation de ces activités et dans l'atteinte d'une partie des résultats, au cours de l'année 2011.
Les activités du jumelage ont concrètement débuté dans les premiers jours de février 2011, avec l'installation en Algérie du conseiller résident de jumelage le 29 janvier 2011. La durée du jumelage est prévue sur dix-huit mois.
A fin décembre 2011, 20 activités d'expertises se seront déroulées totalement ou partiellement, déclinées en 34 missions (généralement de 5 jours) réalisées par 24 experts différents, certains revenant plusieurs fois. Le nombre de jours/experts utilisés représente 212 jours, soit près de 63% du total budgété sur les 18 mois du programme.

Quatre visites d'études ont été organisées à la DGFiP française mais aussi en Espagne, en Italie et au Royaume Uni pour permettre aux cadres de la DGI participant aux activités du jumelage, de prendre connaissance d'autres pratiques de gestion administrative adaptables au contexte algérien.
Les activités d'expertise ont donné lieu à des groupes de travail réguliers avec les responsables des directions concernées de la DGI, ainsi qu'à de nombreuses visites et entretiens avec les services territoriaux : direction régionale des impôts, directions de Wilayas, DGE et CDI.

Les résultats concrets obtenus par volet du jumelage peuvent être décrits de la manière suivante :

Recommandations concernant l'organisation des services fiscaux et les relations avec les contribuables

La mise en place d'un système de rescrit fiscal, qui constitue un élément très important d'amélioration des relations avec les contribuables, a été étudiée et expertisée. Les propositions de textes mises au point par les experts sont intégrées dans le projet de loi de finances pour 2012, adopté par le Parlement et le Sénat. Un outil de suivi des rescrits sous forme de tableaux de bord a également été livré.

Un dispositif complet de suivi de la qualité de service, sous forme d'un référentiel de quatorze engagements appuyés d'un guide méthodologique et d'une définition précise des modalités de mesure, a également été produit. Les engagements ont été présentés lors du séminaire consacré aux relations avec les contribuables, organisé le 12 du mois d'octobre et ont recueilli un écho très favorable tant en interne qu'en externe.
Il en est de même des propositions de nouveaux services issues des travaux du jumelage et qui concernent l'amélioration et le développement des services en ligne, la création d'un tutorat pour les nouvelles entreprises et de centres d'appel.

Une formation de formateurs en matière d'accueil, appuyée sur les principes de communication, a permis aux participants de travailler sur les réflexes et les comportements à adopter pour maîtriser les situations d'accueils physiques et téléphoniques à partir de mises en situation adaptées.

Amélioration des procédures de contrôle fiscal

Les activités consacrées au contrôle fiscal ont permis de faire le point précis des mesures à prendre concernant l'encadrement des rejets de comptabilité et de proposer des tableaux de bord et des outils de suivi des résultats du contrôle fiscal.

Une méthodologie de programmation des contrôles fiscaux, appuyée sur une analyse risque des dossiers des contribuables, prenant en compte des critères objectifs, a également été proposée.

Allégement des procédures contentieuses et réduction des délais

L'audit réalisé sur l'activité contentieuse et l'expertise consacrée à la mise en place d'outils statistiques de suivi en matière de contentieux ont abouti à la mise en place d'un outil informatique, expérimenté dans sept Wilayas depuis début novembre. Il sera généralisé au 1er janvier 2012.

Une mission animée par un expert français, chef du bureau en charge de l'organisation et du suivi du contentieux à la DGFiP, a également permis de faire des propositions d'extension du dispositif de déconcentration des décisions et délégation de signatures, favorable à un traitement plus rapide des dossiers.
Une nouvelle procédure de remboursement de TVA, proposée dans le cadre du jumelage, s'est concrétisée par la mise en place d'une grille d'analyse risques et de mesures intégrées au projet de loi de finance 2012, qui devraient aboutir à une accélération importante de ces procédures.

Organisation et procédures relatives aux impôts indirects (hors TVA)

L'analyse des procédures et textes en matière de droits indirects s'est traduite par des propositions d'évolutions intégrées dans un projet détaillé de code des droits indirects et des mesures de simplification importantes en matière de timbre et d'enregistrement.
Deux missions ont été consacrées aux contrôles à mettre en œuvre sur le terrain en matière de contributions indirectes (taxes sur les tabacs, alcools...etc). Ceux-ci sont caractérisés par la nécessité de suivre les marchandises concernées depuis leur fabrication jusqu'à leur distribution et seront facilités par les simplifications proposées en matière de gestion.

www.mfdgi.gov.dz
www.portail.dgfip.finances.gouv.fr

UN PLAN DE TRAVAIL BIEN AVANCE, DES RÉSULTATS QUI ACCOMPAGNENT

Mission d'expert dans le cadre des activités du jumelage, Alger, 2011

Le Jumelage 'Infrastructure Qualité' a accompli une première année pleine d'activités sur un plan de travail chargé et très serré. Un aperçu global des réalisations de ce jumelage montre que 75% des activités prévues ont été réalisées à ce jour, mobilisant plus de 200 hommes/jours d'expertise sur les quatre volets autour desquels s'articulent les activités dont le plus important, celui relatif à la législation (volet 1) a été achevé au mois de janvier 2012.

Après 12 mois d'intense travail, de missions d'experts européens en Algérie, de formations auprès des institutions et organismes qui configurent l'Infrastructure Qualité en Algérie et des visites des cadres algériens en Europe, le Jumelage Infrastructure Qualité a atteint des résultats remarquables. Les quatre volets thématiques autour desquels s'organisent les activités de ce plan (harmonisation de la législation, renforcement de la capacité de l'administration centrale pour maîtriser le processus ACAA et son application, renforcement des institutions de l'infrastructure qualité en Algérie et sensibilisation des acteurs concernés par les ACAAs) ont été abordés, voir même finis.

Concernant le volet 1, relatif à l'harmonisation de la législation algérienne (en normalisation, accréditation, évaluation de la conformité et métrologie) et de la réglementation technique (sur les produits de la construction, les produits électriques basse tension et les instruments de mesure) avec l'acquis de l'UE, les activités réalisées ont couvert trois axes :

- L'étude et l'évaluation de la législation algérienne ;
- L'analyse de l'existant et des écarts relevés pour atteindre l'objectif de l'activité ;
- L'assistance à la modification des textes législatifs et la définition d'un plan d'action(s).

Pour M. Samir DRISSI, Chef de Projet de jumelage au MIPMEPI, « l'achèvement de ce volet est déjà un résultat remarquable: il nous a permis de nous mettre à jour sur les pratiques européennes en la matière et d'identifier les thèmes à travailler pour l'harmonisation de notre législation en vue de la préparation des ACAAs ».

Le volet 2, qui vise le renforcement de la capacité de l'administration centrale et la mise en place d'une structure de coordination apte à maîtriser le processus ACAA et son application, est aussi presque achevé. Les activités réalisées ont eu comme objectifs :

- L'information de toutes les parties prenantes sur le processus ACAA ;
- La création d'un comité de coordination;
- La définition d'une stratégie pour la métrologie.

Ce volet est sur le point d'être achevé, restent encore deux visites d'études à réaliser en Europe mais les missions d'expertise ont été finalisées.

Sur le volet 3, relatif au renforcement des institutions de l'infrastructure qualité en Algérie, trois organismes ont bénéficié de l'expertise européenne sous la formule de la formation: IANOR (pour la normalisation), ALGERAC (pour l'Accréditation) et ONML (pour la métrologie). Pour le Conseiller Résident de Jumelage, M. Julian MARTINEZ, les activités de ce volet se sont très bien déroulées : « l'équipe de jumelage a réussi à réaliser beaucoup de formations sur les directives européennes basse tension et produits de construction pour l'ALGERAC et l'IANOR et sur la directive des instruments de mesure pour l'ONML. Les participants se sont montrés très participatifs, intéressés et satisfaits ».

Sur ce volet, une activité importante reste à réaliser : la création d'une base de données normative et réglementaire pour doter l'IANOR d'un outil de travail efficace, rapide et cohérent dans le traitement des dossiers.

Aussi dans le plan d'activités relatives au volet 3 il est prévu de réaliser encore des formations sur le contrôle de 6 types d'instruments de mesure et sur le mesurage des volumes en statique et en dynamique (formation complémentaire demandée par le bénéficiaire) et une visite d'études dans une institution européenne de métrologie pour les cadres de cette même institution.

Une partie des activités du volet 4, (sensibilisation des acteurs concernés par les ACAAs) a déjà été réalisée en 2011 : un plan de communication pour l'IANOR sur les DBT/DPC, un plan de communication sur la stratégie de la métrologie, une première mission relative à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre des DBT/DPC pour les associations professionnelles et un séminaire sur l'intérêt économique et technique de la normalisation dans le cadre des ACAAs et sur l'utilisation du marquage de conformité en Europe.

En 2012, il est prévu d'organiser des séminaires d'information et de sensibilisation portant sur les ACAAs (leurs avantages, leurs conséquences, le rôle et les responsabilités qui incombent aux divers acteurs économiques), un séminaire sur les ARM et un sur la DIM et des actions d'appui aux associations professionnelles (AP) algériennes en vue de favoriser l'échange d'expérience avec les associations professionnelles européennes homologues quant aux avantages et aux conséquences de la mise en œuvre d'accords ACAAs.

www.mipi.dz
www.afnor.org
www.bam.de
www.din.de

Visite d'un des Laboratoire de l'ADE
Activité du jumelage, Novembre 2011

L'ADE et la SWDE, une année de travail en commun

Depuis le 10 janvier 2011, date du démarrage effectif du jumelage, mois après mois, experts de la SWDE, cadres et techniciens de l'ADE se retrouvent autour des actions du Jumelage. Une trentaine de missions ont été menées à bien. Avant d'évoquer ces activités, il convient de « revisiter » l'esprit du programme, de mettre en lumière ses fondements.

Deux partenaires pour quel projet ?

Les objectifs et le programme d'activités consignés dans le contrat de jumelage s'appuient sur le constat suivant : L'eau potable parvient à domicile à plus de 90% de la population de l'Algérie. La durée quotidienne de distribution s'améliore, la fourniture de l'eau sans discontinuité H24 est déjà une réalité en particulier dans de grandes agglomérations telles qu'Alger.

Il s'agit maintenant, tout en poursuivant les programmes de développement, d'assurer la qualité de l'eau distribuée. Ce qui existe déjà, les contrôles quotidiens de la qualité de l'eau, doit être organisé, pensé et conduit de manière systématique. Il en est de même pour la prévention des cas de contamination et leur gestion quand ils se produisent.

C'est donc tout naturellement que le Jumelage a retenu comme premiers résultats « obligatoires » l'amélioration de l'auto-surveillance de la qualité de l'eau et de la prévention des cas de non-conformité.

Le jumelage a également retenu pour conforter ces deux résultats sur deux axes de travail : l'amélioration continue de la qualité de l'eau à court, moyen et long termes et la mise en place d'un dispositif de communication sur la qualité de l'eau.

Retour sur le parcours du Jumelage

On peut en cette fin d'année, en reprenant la chronologie des activités, constater que le jumelage a posé des jalons, pour atteindre les résultats fixés.
L'auto-surveillance de l'eau a donné lieu au tout début, du 28 janvier au 9 février, à une première reconnaissance sur le terrain. Maghnia, Tlemcen, Bouira et Bordj Bou Arreridj ont été autant d'étapes dans cette reconnaissance.
Ensuite, des activités spécifiques à différents niveaux et segments de la surveillance de la qualité de l'eau ont été abordés :

- Le pilotage des installations de production et de distribution ;
- L'élaboration d'un plan d'action pour l'amélioration des procédures ;
- La constitution d'un prototype de base de données pour constituer une mémoire des résultats analytiques ;
- La mise en place d'un processus d'accréditation d'un laboratoire après des missions auprès des laboratoires de Sétif et d'Alger).

Ceux qui étaient appelés à participer à ces activités et qui, plus tard, auront à maintenir et à faire évoluer le résultat atteint, ont reçu des formations. Chefs de stations, chefs laboratoires, chargés du traitement et chargés de la qualité, soit en tout près de 300 personnes étaient présents à ces formations.

La formation et les échanges d'expériences ont pris aussi d'autres formes : formation de formateurs et visites d'études en Belgique.
Concernant le résultat 2 : «maîtrise de la prévention des non-conformités», deux types d'actions ont été menées :
- L'analyse de la gestion des non conformités et l'évaluation du risque sanitaire ;
- L'amélioration du guide de gestion des non-conformités.

Un groupe de cadres de l'ADE a pu se familiariser avec l'expérience de la SWDE dans ce domaine lors d'une visite d'études en Belgique.

Le troisième résultat attendu du jumelage « Un processus d'amélioration continue à court, moyen, et long termes de la qualité de l'eau » a donné lieu à des formations sur l'introduction d'une politique à court, moyen et long termes de qualité selon les normes ISO et sur les méthodes pour réduire la vulnérabilité de la production et distribution, vis-à-vis des contaminations.

Le Jumelage, prévu pour une durée de 18 mois, se poursuivra durant le premier semestre 2012 avec une nouveauté: la mise en œuvre des actions pour le résultat 4 et la mise en place d'un dispositif de communication sur la qualité de l'eau.

Les acteurs

La réalisation des activités repose sur les deux institutions jumelles, la SWDE a mobilisé, en plus du Chef de projet et du CRJ, 17 experts à court terme.
Du côté de l'ADE ce sont plus de 300 personnes qui ont participé aux activités sur place lors des missions sur le terrain ou en venant à Alger participé aux formations.

Gestion et déroulement du jumelage

Le Comité de Pilotage (COPIL) s'est réuni trimestriellement, en avril, juillet et octobre. Il a examiné les rapports d'activités, les prévisions d'activités et les propositions d'amélioration à apporter.
Mais la gestion, c'est au quotidien, lors de la préparation et de l'exécution des tâches. La prévalence d'une ambiance de travail en commun, une bonne disposition pour aplanir les difficultés.
C'est aussi une question de méthode. Travailler ensemble, promouvoir des échanges interactifs, allier formation et action telles sont les méthodes que l'on retrouve dans les différentes activités.
Ainsi, une ambiance favorable sur fond de résultats concrets, a été créée pour la réalisation de l'objectif global de tout jumelage institutionnel : le rapprochement des administrations, la mise en commun de connaissances et du savoir-faire.

www.ade.dz
www.swde.de
www.mre.dz

12 MOIS DE TRAVAIL EN COMMUN POUR RENFORCER LE SECTEUR DE L'ARTISANAT

Activité du jumelage Artisanat, Alger 2011

Une année après son lancement, le jumelage 'Artisanat' a réussi non seulement à obtenir des résultats significatifs, mais aussi à former un noyaux de cadres du secteur sur des techniques, des méthodes et des procédures appliquées dans les pays partenaires (Espagne et France).

Réussir le transfert de compétences et apprendre à partager les connaissances

M. BENABDELHADI, Directeur Général de l'Artisanat et des Métiers au Ministère du Tourisme et de l'Artisanat le soulignait à l'occasion d'un entretien tenu en décembre : « nous avons essentiellement pu acquérir au niveau de nos cadres une certaine expertise en matière de méthodes de travail, d'organisation et d'obligation d'obtention des résultats et ceci est important ».

Derrière cette affirmation, un travail de coordination et de réalisation s'est maintenu depuis le début en bon terme entre les partenaires. Depuis son lancement, plus de 50 missions d'expertise en Algérie et 2 visites d'études en France et en Espagne ont été réalisées, impliquant plus de 100 cadres dans des ateliers et des séminaires de formations, des échanges d'expériences et des séances de travail autour des thématiques du jumelage.

Les retombées positives des résultats sont de plus en plus palpables au niveau de l'ANART, de la CNAM et des institutions hors secteur. Grâce à l'appui de la partie européenne, les experts de la CNAM et de certaines CAM sont parvenus à élaborer la nouvelle Nomenclature Algérienne des Activités Artisanales, alignée sur les nomenclatures internationales de l'ONU et de l'UE. Cela représente un exemple clair du rapprochement du dispositif organisationnel algérien de l'acquis communautaire. C'est aussi une réponse effective à des besoins identifiés, des résultats performants qui vont de concert avec la stratégie du secteur de l'Artisanat pour l'horizon 2020. M. SAIDANI, Chef de Projet de jumelage à l'ANART, affirme: «ce projet est en parfaite syntonie avec la stratégie du Ministère et de l'ANART, qui vise à impulser le secteur, pour qu'il prenne conscience de son importance en tant que moteur dans la vie économique et sociale du pays».

L'accompagnement des cadres renforcé par la mise en place d'un noyau solide de formateurs, l'actualisation des programmes de formation, l'élaboration des outils méthodologiques et surtout la qualité des prestations offertes aux artisans constituent une garantie incontestable de durabilité des acquis.

Trois grands résultats à atteindre

Ces résultats sont la mise en réseau des structures du secteur de l'artisanat, le développement des compétences des artisans dans les filières dinanderie et bijouterie et le renforcement de la promotion de la qualité et de la commercialisation des produits de la dinanderie et la bijouterie.
Pour atteindre ces résultats un plan de travail très ambitieux a été mis en place, combinant sessions de formation, visites d'études, missions d'expertise et groupes de travail multidisciplinaires. Un an après, toutes les grandes activités sont lancées, avec la participation des cadres de l'ANART, des CAM, des organismes liés au secteur, ainsi que des artisans.

En ce qui concerne la mise en réseau des structures de l'artisanat, la plupart des activités prévues se sont réalisées et des préconisations sont disponibles au profit des organismes ciblés. Le plan d'action pour la reconstruction et l'assainissement du Fichier National des Artisans continue d'avancer et une méthode a été déjà testée. À la finalisation de ce grand chantier, avec la mise en place de la nouvelle nomenclature, le Ministère de tutelle disposera d'un point de départ pour avoir une mesure réelle de l'évolution du secteur.

Un diagnostic sur l'actuel système d'information du secteur a été fait. Une stratégie de développement a été proposée avec la perspective de mettre en réseau les différents supports et outils liés à l'artisanat. Le site Web de l'ANART, dont le plan d'amélioration et de mise à jour a été déjà formulé, deviendra la véritable vitrine du secteur vers lequel les experts sont entrain d'organiser la remontée et la diffusion des informations. Le plan d'action du CIDATA à mettre en ouvre hors du jumelage, permettra d'augmenter les prestations qui lui sont dévolues. Tout cela dans le but de rendre l'information sur l'artisanat traditionnel accessible aux utilisateurs et au grand public.

Deux filières en focus : dinanderie et bijouterie

Elles sont les deux axes des activités du jumelage. L'élaboration de leurs référentiels de compétences suit son cours avec le concours du secteur de la Formation Professionnelle. Des orientations stratégiques sur le parcours professionnel préconisent d'atteindre des niveaux supérieurs, notamment dans le cas du métier de la bijouterie. La charte professionnelle en cours d'élaboration, prétend mettre en accord les niveaux de qualification professionnels préconisés avec les requis administratifs.
Pour renforcer la promotion et la commercialisation des produits de ces deux secteurs, plusieurs activités ont été lancées dans le cadre du jumelage. L'Indication Géographique «Dinanderie de Constantine» est prête pour entamer une phase d'expérimentation qui va au-delà du jumelage. La démarche méthodologique du projet de norme TEDJ pour les bijoux traditionnels algériens a commencé. D'autres activités visant à introduire et expérimenter une nouvelle démarche en matière de commercialisation des produits de l'artisanat, ont atteint différents résultats. On peut citer le plan d'amélioration de la galerie de vente de l'ANART et les recommandations de l'atelier sur les foires qui consistent en la réorganisation du Salon International de l'Artisanat. En outre, les partenaires se sont engagés à préparer cinq entreprises artisanales pour la démarche d'accompagnement vers la certification ISO 9001, avant la fin du projet en juillet 2012.

www.pme-artisanat.gov.dz/prometica

www.fundesarte.org

www.pme.gouv.fr/presentation/sommdgcis

Bénéficiaires de TAIEX en Algérie

TAIEX Ministère du Commerce, siège UGP3A, Janvier 2011

Ministère du Commerce

La structure bénéficiaire du TAIEX est la Direction Générale du Contrôle Économique et de la Répression des Fraudes (DGCERF) avec la participation des Directions de Wilayas du Commerce. La mission s'est déroulée du 23 au 27 janvier 2012 au siège de l'UGP3A et a eu pour thème 'le Contrôle de la conformité des produits importés'.

L'expertise visait à renforcer les institutions chargées de l'évaluation de la conformité et de la surveillance du marché, notamment le processus de contrôle des produits importés, et ce à travers:

- L'amélioration des procédures de contrôle à l'importation ;
- La mise en place d'une méthodologie de programmation des actions de contrôle pour intervenir sur les produits à risque au niveau de l'importation ;
- L'affinement de la surveillance de la conformité des produits à risque ;
- La traçabilité des produits d'importation et de distribution de certaines gammes non encore suffisamment appréhendées (produits cosmétiques, équipements domestiques et pièces de rechange pour automobile).

Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie

La CACI bénéficie pour la première fois, d'une mission TAIEX dans le cadre du P3A. Le thème traité a porté sur 'l'examen des modalités de traitement des requêtes soumises par les opérateurs économiques à la commission technique de suivi des zones de libre échange'.

Des représentants du Ministère du Commerce, d'institutions publiques et d'organisations professionnelles y ont pris part.

L'objectif de cette mission d'expertise était l'amélioration du processus de prise en charge des requêtes des opérateurs économiques : collecte et traitement de l'information et solutions proposées. Un expert français a apporté son assistance pour ces aspects et pour l'organisation du secrétariat technique de la Commission Technique de Suivi de la mise en œuvre de la Zone de Libre Échange.

La mission a contribué à la mise en place:

- d'une méthodologie pour collecter l'information ;
- d'un système d'analyse et de traitement des requêtes ;
- d'états statistiques (nombre de requêtes, taux de traitement, taux de satisfaction....etc).

M. KADRI, directeur des relations internationales à la CACI a affirmé que le travail présenté par l'expert répondait aux besoins et attentes de la Chambre.

TAIEX CTRF, Alger, Janvier 2011

Cellule de Traitement du Renseignement Financier

La CTRF est à son deuxième séminaire TAIEX organisé par la Commission Européenne. Le thème traité cette fois-ci est 'la déclaration de soupçon'.

L'action a eu lieu les 30 et 31 janvier 2012 à l'hôtel Sheraton d'Alger. Les participants algériens à cette rencontre représentaient la Présidence et les secteurs de la Finance, l'Intérieur et la Justice. Coté UE, outre le représentant de la Commission Européenne, sept experts ont animé les travaux du séminaire.

L'objectif du séminaire était de mettre en commun et présenter les expériences des États membres de l'Union européenne en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, au profit de la CTRF et de favoriser aussi les échanges.

Les intervenants ont abordé différentes thématiques : aspects législatifs et juridiques (directives de l'UE), politiques des États membres en matière de lutte contre ce phénomène, missions et organisation des institutions et organes en charge de cette lutte, rôle des agents de contrôle et étude de cas pratiques.

Autres rencontres

Action Ponctuelle au profit de l'ANMJA

Action Ponctuelle ANMJA, Alger, Janvier 2011

L'Association Nationale des Médiateurs de la Justice Algériens a bénéficié d'une Action Ponctuelle dans le cadre du P3A.

L'action a eu lieu du 9 au 18 janvier 2012, en présence de plusieurs médiateurs. Son objet a porté sur 'la définition et l'élaboration d'un plan de communication' pour l'Association, en vue d'informer et de sensibiliser les professionnels, les justiciables et les citoyens en général du rôle de la médiation.

Un expert français y a présenté une stratégie de communication en précisant les objectifs, les outils de réalisation et les publics-cibles. Il a détaillé les actions liées à une publication périodique, un site Web et une relation avec les représentants des médias. L'expert y a inclus également les éléments de visibilité (dépliant, affiche, banderole…).

Rencontre multi-pays sur la normalisation

Un séminaire multi-pays sur le thème de 'la participation des PME dans le processus de normalisation' a été organisé par la Commission Européenne, les 24 et 25 janvier 2012, à Bruxelles.

Deux Directeurs d'Études représentant le Ministère de l'Industrie de la PME et de la Promotion de l'Investissement (MIPMEPI) ont pris part à cette rencontre.

M. Djamel Eddine CHOUTRI - participant - a souligné l'importance de ce séminaire dans la mesure où son thème est d'actualité et son contenu cadre avec l'une des missions du Ministère, des organismes sous tutelle, ainsi que des entreprises (PME). Ce séminaire est, selon lui, d'un apport positif pour le travail déjà entamé par le secteur de l'Industrie en matière de normalisation en Algérie.

En plu de la prise de connaissance des expériences des autres pays, les deux cadres ont présenté le système algérien de normalisation : les institutions, le dispositif législatif et le rôle des associations professionnelles dans ce système.

Numéro 19
Janvier 2012

La Lettre du P3A

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne.
Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis communautaire.
Les Jumelages sont fondés sur la base du compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs bien précis pour la résolution des problèmes systémiques.
Un Jumelage est un vrai contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant de 18 à 24 mois.

TWINNING

LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et l'Échange d'Informations.
Les actions TAIEX sont des missions très spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) avec une expertise sur les bonnes pratiques, sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union.
L'assistance TAIEX peut prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).

TAIEX

Assistance Technique et Échange d'Informations

L' ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :
Unité de gestion du programme - UGP
Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger
Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12
Web : www.p3a-algerie.org
La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.
Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse. : lettre@p3a-algerie.org

Le contenu de cette publication ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne